



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
CORSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires et de la mer
Tél : 04 95 32 97 15
Mel : henri.retali@haute-corse.gouv.fr

Bastia, le 19 JUIL. 2021

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Au regard de la situation hydrique du département et des échanges intervenus lors du comité hydrique relatif à l'état des ressources en eau qui s'est tenu en préfecture le 16 juillet 2021, il a été décidé de maintenir le département de la Haute-Corse en « vigilance » sécheresse et de mettre en place des mesures de limitations des usages de l'eau sur le territoire des communes des unités hydrographiques de la plaine orientale et du Cap-Corse-Nebbio.

Je vous demande de bien vouloir afficher l'arrêté préfectoral ci-joint sur les lieux habituels d'affichage de votre mairie, ainsi qu'à informer et à sensibiliser l'ensemble de vos administrés de cette situation en les invitant à adopter des comportements de consommation d'eau économes. Ces mesures ont pour objectif de réduire les prélèvements dans les cours d'eau, les aquifères et les réservoirs et visent à épargner la ressource en eau en prévision d'une situation qui pourrait s'aggraver sur certaines parties du département.

Des contrôles seront menés afin de s'assurer du respect de ces mesures.

Un nouvel état des ressources en eau sera établi d'ici prochainement, en tout état de cause avant fin juillet. Je ne manquerai pas de vous tenir informée / informé de la situation et des mesures qui pourraient être alors prises.

Par ailleurs, je vous rappelle en cas de difficultés locales d'alimentation en eau potable sur vos territoires et si vous le jugez nécessaire, des mesures plus restrictives peuvent être prises par arrêté municipal.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération très distinguée.

Le Préfet

François RAVIER